



FLASH

n° 171

Mai 2019

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la section des membres individuels

L

e GT CNE suite et fin ?

Le Ministère de la transition Ecologique et Solidaire a publié la note **NOR : TREL1904749N** le 30 avril 2019 ; elle est destinée aux Préfets, DREAL, DDT(M), AFB et autres services déconcentrés, elle n'est pas encore parue au Journal Officiel.

Cette note est soi-disant le fruit de 18 mois de travail du GT CNE, la F.F.A.M. a toujours mis avant que cette note n'était pas consensuelle, nos arguments n'ayant pas été discutés et donc restés lettre morte.

Un séminaire a été organisé le 15 mai pour remettre officiellement cette note aux services. **

La F.F.A.M. a été exclue de cette table ronde, la DEB et le CNE ont préféré désigner la FDMF comme représentant des moulins, ARF a suivi ce choix. Je cite les mots de Mme Saillant Directrice Adjointe de la D.E.B. : « *vous comprendrez que nous avons privilégié une représentation des moulins constructive pour faire passer aux services un message engageant.* » Sans commentaires.....

Nous avons réagi aussitôt dénonçant ce choix arbitraire, par LAR et courriers à tous les organisateurs du séminaire.

Nous préparons avec Maître Jean François Remy des courriers destinés à alerter tous les intervenants du caractère non consensuel de la note.

Nous faisons également une analyse de cette note pour trouver les points que nous attaquerons en Conseil d'Etat, C'est un travail important et précis que nous ferons dans les temps.

Vous serez prévenus au fur et à mesure de l'envoi des courriers et de la liste des destinataires, pour vous permettre de mieux intervenir auprès des services déconcentrés.

A. Forsans

SOMMAIRE

- ◆ **Actions administratives et juridiques**
- ◆ **Notre dossier : Notre Congrès**
- ◆ **Agenda**
- ◆ **Animations**
- ◆ **Vie des Régions**

**** Il était précédé d'une table ronde regroupant :**

- **1 représentant des moulins**
- **1 représentant des hydro-électriciens**
- **1 représentant des pêcheurs**
- **1 représentant FNE**
- **1 représentant de collectivités**



Abrogation du droit d'eau du moulin du Bœuf

Un exemple à suivre

Après huit années de lutte dont près de 6 ans de combat judiciaire, le conseil d'Etat vient de reconnaître le droit du moulin du Bœuf d'exploiter l'énergie de la Seine à Bellenod. Le pot de terre l'a emporté sur le pot de fer : c'est une immense victoire pour Gilles et Marie-Anne, pour les associations Arpohc et Hydrauxois qui sont à leurs côtés depuis le début, pour les centaines de sympathisants qui ont aidé à financer le contentieux jusqu'au conseil d'Etat. Cette décision de la plus haute instance du droit administratif est aussi très intéressante au plan juridique puisqu'elle dit explicitement aux administrations du ministère de l'écologie que l'équipement des moulins entre dans la gestion durable et équilibrée de l'eau telle que la définit la loi, cela sans réserve sur la puissance modeste de chaque moulin. Le combat du moulin du Bœuf envoie un signal puissant à tous les moulins de France : battez-vous sur chaque site contre les administrations qui essaient de vous détruire ou de vous empêcher de produire une énergie locale, propre et appréciée ! *Gilles Bouqueton*



Le Défenseur des droits

Si vous avez des difficultés avec une administration de l'Etat (préfecture, ministère, collectivité territoriale, ...) vous avez la possibilité de faire appel au défenseur des droits, qui peut présenter ses observations devant toutes les juridictions.

Il y a actuellement 501 délégués répartis sur l'ensemble du territoire. Ils tiennent des permanences au sein des préfectures, des sous-préfectures, des maisons de justice ou de droit. Ils peuvent vous aider à constituer un dossier, vous orienter dans vos démarches. Une opportunité à ne pas négliger dans certains cas.

Contacts :

Par internet : [www.defenseur des droits. fr](http://www.defenseur-des-droits.fr)

Par courrier ou par téléphone : Libre réponse 71120 - 75342 Paris cedex 07

T. : 09 69 39 00 00



Réchauffement climatique

CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE

Quelques extraits du dossier de Patrice Cadet intitulé

La preuve est faite que la politique de restauration de la continuité écologique par destruction des ouvrages est un échec.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ses réflexions en suivant le lien :

Aujourd'hui, les faits viennent réveiller brutalement les personnes en charge de la sauvegarde des saumons. En se trompant de cible pour soi-disant les sauver, elles ont conduit les saumons sauvages de la Loire à l'extinction. Cet échec cuisant est consacré par la décision du comité scientifique du comité de gestion des poissons migrateurs d'autoriser en avril 2019 le lâcher de saumons d'élevage dans les frayères naturelles jusqu'alors protégées. En d'autres termes, le conseil scientifique a tout simplement reconnu que la politique de restauration de la continuité écologique par destruction des ouvrages pour permettre le déplacement des saumons dans le cours d'eau n'a pas conduit, comme nous l'avions prévu, à la reproduction des saumons. ...



Il n'est pas particulièrement surprenant qu'une politique visant à modifier par des interventions physiques brutales le régime hydrologique d'un cours d'eau soient néfastes aux organismes aquatiques qui y vivent depuis des siècles dans la mesure où, en plus, ces interventions conduisent à créer un hydrosystème entièrement nouveau. ...

Depuis des millions d'années, les cours d'eau européens de moins de 10 m de larges étaient constellés d'embâcles et barrages de castors. Une rivière sauvage, c'est d'abord une rivière fragmentée et pas l'inverse.

Mais le vrai grain de sable c'est d'avoir nié pour des raisons idéologiques, le véritable impact du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, effacer des ouvrages, c'est faire baisser la ligne d'eau, donc favoriser l'assèchement du lit de la rivière ; c'est faire diminuer la masse d'eau en circulation, et donc augmenter la concentration des polluants toxiques ; et c'est favoriser l'écoulement de l'eau vers la mer, alors que nous devons tout faire pour en retenir le maximum sur terre, autant pour les poissons que pour faire face à la pénurie attendue.



Si l'objectif était réellement la sauvegarde des poissons migrateurs, les seuils seraient réparés et équipés, mais l'idéologie s'accommode mal du bon sens et de la science. ...

Autrement dit, une politique axée sur la « soi-disant » absolue nécessité de restaurer les habitats des poissons par destruction des ouvrages pour reconquérir la biodiversité aquatique, étaient tout simplement forcément vouée à l'échec tant que le réchauffement climatique et la pollution, dégradant les conditions de vie, ne seront pas jugulés...

La modélisation permet de déterminer les bassins versants qui, en France, subiront le moins les effets du réchauffement climatique à court et moyen terme. C'est là qu'il faut réintroduire les saumons. Une souche sauvage a besoin d'un certain niveau de sélection naturelle pour se renforcer, équipons les seuils pour limiter l'accès aux frayères des individus déficients ; les poissons ont besoin d'eau propre, multiplions les seuils pour découpler les processus naturels d'autoépuration et supprimons les vidanges des stations d'épuration qui concentrent les perturbateurs endocriniens, ou les drains qui apportent les pollutions agricoles ; les poissons ont besoin de frayères avec des caractéristiques particulières, construisons-les si nécessaire. ...





Notre Congrès



Du 10 au 12 mai dernier s'est déroulé le congrès de la F.F.A.M.

Tous les participants ont été chaleureusement accueillis par les Moulins du Quercy.

Vous aurez dans notre prochain numéro de Moulins de France la totalité des réjouissances.

Ici, nous ne vous communiquerons que le rapport moral de notre président Alain Forsans, rapport adopté à l'unanimité.

Chers amis,

Avant de commencer la rédaction du rapport moral 2019, j'ai relu celui que je vous avais présenté en 2018, nous étions plein d'espoir, l'application du L214-18-1 allait être débattue dans les séances du GTCNE. Début 2019 en faisant le bilan, nous observons que la plupart de nos remarques et amendements n'ont pas été retenus, les débats de fond sur les résultats de la politique de destruction des retenues de moulin et son adéquation avec les principaux enjeux établis par la loi ont été évités

Il est regrettable que les questions essentielles aient été trop souvent écartées des débats bien que nous ayons fait part de nombreux faits historiques, techniques et scientifiques au cours des réunions. Ces faits établis n'ont été ni contestés, ni discutés par le GTCNE.

La destruction des seuils de moulin ne fait pas partie des modalités prévues par l'article L214-17 du Code de l'Environnement dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique. **Les seuils de moulins doivent être équipés et non aménagés comme le précise la loi.**

Nous sommes arrivés au bout de soi-disant groupe de travail, le CNE réuni à Rennes le 31 janvier n'a pas validé la note destinée aux services déconcentrés, pourtant celle-ci sera remise aux services le 14 mai 2019, nous en ignorons le contenu.

Nous avons recherché la concertation, nous avons trouvé des propositions communes avec la FDMF et l'ARF, il y a eu des semblants de discussion, de légers retraits des positions de la DEB sur leurs prétentions démesurées (seuil de 150 kw), mais en fin de compte la note finale est pratiquement identique à celle présentée le 02 octobre 2017, 18 mois de réunions stériles face à l'administration de l'état.

En recevant Claude Miqueu du CNE dans mon moulin en septembre 2017, nous avons été avertis que ce serait très difficile, nous n'avions pas plus d'espoir que dans la **charte des moulins**, cela s'est vérifié, le dogme qui règne sur la DEB n'a pas bougé malgré les timides avancées que nous avons observées dans les dernières réunions.

Nous devons continuer le combat, nos arguments sont solides, les parlementaires sont à notre écoute, il faut encore travailler avec la nouvelle majorité qui découvre notre dossier. Nous avons toujours en cours des Propositions de Projet de loi (Sénateur Chaize et Députée Louwagie), il en faudra d'autres pour occuper la scène parlementaire.

Dès que nous aurons connaissance du contenu de la note publiée le 14 mai, nous l'examinerons et s'il le faut **nous engagerons un contentieux en Conseil d'Etat, Maître Remy est prêt pour cette action.**

Les débats sur les droits d'eau fondés en titre, sur la consistance des ouvrages, la cartographie des rivières, la sécurité juridique de nos installations ont été remis à plus tard, quand ?, nous l'ignorons. Pendant ce temps les DDT(M) continuent à détruire les seuils et empêchent par une pression administrative, la remise en production de moulins pour l'hydroélectricité.

Nous devons rester mobilisés, continuer à rencontrer pour les alerter tous les élus de notre territoire, nous en aurons besoin si une PPL était présentée en séance. Pour certains ces contacts ne sont pas évidents, pour cela la F.F.A.M. organise à la rentrée **une formation des administrateurs d'associations** dédiée aux rencontres et contacts avec les élus, ce sera un outil supplémentaire pour notre mission.



Notre Congrès Domaine de Saboth à Vers



Nous avons franchi un autre pas dans notre défense, le 14 et 15 mars j'ai été invité à la **Convention Européenne du paysage** qui avait lieu à Séville, le thème était : « **Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux** ». Cette invitation de Maguelonne Dejean-Pons secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage au Conseil de l'Europe est due à une rencontre sur notre stand au S.I.P.C. de 2018, j'ai eu la parole devant les représentants des pays membres du Conseil de l'Europe mon intervention a été appréciée par de nombreux représentants des pays présents.

Un des premiers résultats est la prise de contact de M Henk van Schaik Ambassadeur Eau et Patrimoine, Icomos NL, Président du comité de programme Eau et patrimoine, conférence de Taiwan. **Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) est une organisation non gouvernementale, regroupant 110 pays, Icomos est l'organe consultatif officiel de l'UNESCO pour le patrimoine mondial culturel.**

Il intervient lors de la réunion de l'Unesco sur l'eau et le patrimoine, le 13 mai prochain à Paris, sur la pertinence du patrimoine lié à l'eau pour la planification actuelle et future.

Du 27 au 31 mai, il participe à une conférence internationale à Taiwan. Le thème 4, L'eau pour l'électricité aura des présentations sur les moulins à eau (des Pays-Bas et de la Suède) et sur l'hydroélectricité (de Taïwan et de l'Inde). Toutes les présentations porteront sur la pertinence du patrimoine culturel des moulins à eau et de l'hydroélectricité pour la planification et les politiques contemporaines.

Afin de pouvoir préparer ses interventions, il m'a demandé le texte de mon intervention à Séville et un résumé de la situation des moulins face à la DCE.

Après du Ministère, notre fédération continuera de demander d'être associée à tous les travaux sur ces points de blocage qui subsistent, **ne baissons pas la garde**, nous avons réussi ces dernières années à ébranler l'administration par nos amendements et nos lois, continuons ensemble cette lutte qui doit laisser de côté les intérêts particuliers, c'est ensemble que nous avançons, dans le respect de l'autre et de la volonté commune de la F.F.A.M..

Après ce GT CNE déstabilisant, nous nous retrouvons devant une page blanche, écrivons la ensemble.

Je rappelle notre méthode depuis 2014 : **Information, Dialogue et Fermeté.**





Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 :



Journées des Moulins

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019



Journées Européennes du Patrimoine

Jeudi 24 au dimanche 27 octobre 2019

Salon International du Patrimoine Culturel

NOS REUNIONS

BUREAU

- ◆ Samedi 29 juin
- ◆ Samedi 19 octobre
- ◆

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ *Samedi 31 août*
- ◆ *Samedi 23 novembre*

TROPHEES

Trophées 2019 de la Réserve de biosphère du bassin de Dordogne

L'établissement EPIDOR, coordinateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, organise du 15 mai au 15 août 2019 la 5^{ème} édition des Trophées de la biosphère. Cette année, le concours vise des projets, des actions et des initiatives exemplaires en matière de valorisation, de préservation et/ou de reconquête de la biodiversité.

Pour participer, c'est très simple, décrivez votre initiative en téléchargeant le formulaire des Trophées, disponible sur le site de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne puis renvoyez votre dossier avant le 15 août 2019.

Trois initiatives seront sélectionnées pour représenter le bassin de la Dordogne lors d'une cérémonie des représentants du programme « Homme et Biosphère » et des autres Trophées des Réserves de biosphère françaises engagées dans la dynamique.

Vous êtes invités à faire connaître cette initiative dans vos différents réseaux et plus particulièrement auprès des personnes et structures investies dans ce type de démarche.

<https://biosphere-bassin-dordogne.fr/la-biodiversite-a-lhonneur-des-trophees-2019-de-la-biosphere>



VOS ANIMATIONS

Dimanche 9 juin

Au Moulin de Châtillon à Ondreville sur Essonne

La Guinguette au Moulin est de retour

La précédente édition de cet événement ayant remporté un vif succès, les membres de l'ASAMEC ont décidé de le reconduire cette année sous la forme d'un déjeuner Guinguette.

Les convives se retrouveront vers 11h30 pour un repas complet organisé autour d'une paëlle. L'après-midi dansant avec Mady Musette et ses musiciens débutera à 14h30.

Inscription sur le site asamec.wordpress.com



Exposition « ECLECTIQUE »

18 mai au 5 juin

Au Moulin de Carrière Aubais

35, place du Moulin de Carrière 30250 Aubais

Créations hétérogènes, influences abstraites, du noir à la couleur le mouvement se dessine, de la liberté du geste à la triangulation

Renseignements : 04 66 80 73 50 - sivom-aubais-villetelle@orange.fr

Exposition « COUVERTURES DE CAHIERS »

24 mai au 9 juin

Au Pavillon Jacques de Manse à Chantilly

Renseignements : contact@pavillondemanse.com

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous les communiquerons avec notre flash.